

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2024

Date de convocation : 31 octobre 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 9

Dominique CHAMBON, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés :

Bruno CARLIER (sans pouvoir), Astrid CONSTANTIN (avec pouvoir donné à Laurent SUBLARD), Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Francis DEBREY), Evelyne HUROT (avec pouvoir donné à Nadine LECOMTE), Karine MAUREY (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 9
Membres représentés : 3

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Jean GOUVERNEUR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Les conseillers municipaux sont invités à adopter la décision modificative n° 3 telle que présentée ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre / Article	Intitulés	Budget voté	Réalisé et Reste à réaliser	Montant DM
011-60612	Energie – Electricité	20 000,00	17 500,00	- 2 500,00
011-60632	Fournitures de petit équipement	11 500,00	12 000,00	+ 500,00
011-615221	Bâtiments publics	15 000,00	19 500,00	+ 4 500,00
011-615231	Voiries	6 000,00	1 455,00	- 4 545,00
011-618	Divers	7 750,00	4 750,00	- 3 000,00
011-623	Publicité, publications, relations publiques	2 500,00	3 050,00	+ 550,00
012-633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 000,00	1 100,00	+ 100,00
012-6413	Personnel non titulaire 1	29 000,00	37 000,00	+ 8 000,00
012-6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	33 000,00	38 000,00	+ 5 000,00
065-65311	Indemnités de fonction	24 365,00	23 000,00	- 1 365,00
042-66111	Intérêts réglés à l'échéance	0	3 750,00	+ 3 750,00
065-6558	Autres contributions obligatoires	72 960,00	74 760,00	+ 1 800,00
066- 66111	Intérêts réglés à l'échéance	29 311,00	16 511,00	- 12 800,00
068-6817	Dotations créances	0	10,00	+10,00
			TOTAL	0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n° 2024/13 du 4 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune,

Après avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité la décision modificative n° 3.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "COMMUNE DE FONTAINE VIEUX-BREAZAC" at the top and "Gironde-Médoc" at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "M. L. Brey".